

**AVIS PUBLIC****ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO REG-417-02**

Avis est par les présentes, donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 3 décembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Brossard a adopté le règlement suivant :

**REGLEMENT REG-417-02 MODIFIANT LE REGLEMENT SUR LA REGIE INTERNE ET LA PROCEDURE D'ASSEMBLEE DU CONSEIL DE LA VILLE**

Ce règlement peut être consulté au [www.brossard.ca](http://www.brossard.ca) ou en en faisant la demande par écrit, soit par courriel à [greffe@brossard.ca](mailto:greffe@brossard.ca), soit par la poste aux coordonnées suivantes :

Direction du greffe / à l'attention de la greffière  
2001, boulevard de Rome  
Brossard, Québec J4W 3K5

Brossard, ce 5 décembre 2024.

Joanne Skelling, avocate, OMA  
Greffière